Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 035-213502040-20230320-2023_11A-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

ABSENTS EXCUSÉS : J-L DULAC

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOISSEAU

2023– 11 A – COMPTE ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CABARET, premier adjoint au Maire, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

- Tout d'abord l'exécution globale du budget par chapitre en fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé
DF	**Total dépenses de fonctionnement**	**2 861 325,03**
011	Charges à caractère général	694 242,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 643 331,33
014	Atténuation de produits	70 502,00
65	Autres charges de gestion courante	287 900,14
66	Charges financières	46 572,86
67	Charges exceptionnelles	2 274,12
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	116 502,02
RF	**Total recettes de fonctionnement**	**3 128 883,08**
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	385 427,46
73	Impôts et taxes	1 995 331,00
74	Dotations, subventions et participations	644 227,58
75	Autres produits de gestion courante	32 815,54
76	Produits financiers	2,61
77	Produits exceptionnels	26 580,87
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 067,60
013	Atténuations de charges	43 082,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00

Avec un total des dépenses de 2 861 325,03 € et des recettes de 3 128 883,08 € auquel s'ajoute la reprise de l'excédent 2021 pour 178 748,20 €.
Le résultat est excédentaire de 446 306,25 €.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 035-213502040-20230320-2023_11A-DE

Ensuite l'exécution du budget d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Réalisé
DI	**Total dépenses d'investissement**	**930 439,38**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00
16	Emprunts et dettes assimilées	223 870,59
20	Immobilisations incorporelles	16 786,00
21	Immobilisations corporelles	203 091,28
23	Immobilisations en cours	486 343,51
RI	**Total recettes d'investissement**	**1 147 747,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves	465 461,00
13	Subventions d'investissement	565 523,02
16	Emprunts et dettes assimilées	261,60
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	116 502,02

Avec un total des dépenses de 930 439,38 € et des recettes pour 1 147 747,64 € auquel s'ajoute la reprise de l'excédent 2021 pour 102 153,90 €

Le résultat est excédentaire de 319 462,16 €

Total des RAR : dépenses pour 389 543,76 € et recettes pour 113 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;**
- **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.**
- **VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés pour le budget principal.**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		102 153,90		178 748,20		280 902,10
Opérations de l'exercice	930 439,38	1 147 747,64	2 861 325,03	3 128 883,08	3 791 764,41	4 276 630,72
TOTAUX	**930 439,38**	**1 249 901,54**	**2 861 325,03**	**3 307 631,28**	**3 791 764,41**	**4 557 532,82**
Résultats de clôture		319 462,16		446 306,25		765 768,41
Reste à réaliser	389 543,76	113 500,00			389 543,76	113 500,00
TOTAUX CUMULES	**389 543,76**	**432 962,16**	**0,00**	**446 306,25**	**389 543,76**	**879 268,41**
RESULTATS DEFINITIFS		43 418,40		446 306,25		489 724,65

VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.
Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR

COMMUNE DE NOUVOITOU 35410

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.